



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1956 B 00053

Numéro SIREN : 456 500 537

Nom ou dénomination : DALKIA FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 11/02/2014 sous le numéro de dépôt 2989

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

LE QUOTIDIEN JURIDIQUE - GP HARLAY
12 Rue De La Chaussee D'Antin 750069
Paris

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : DALKIA FRANCE

Forme Juridique : Société en commandite par actions

Numéro RCS : 456 500 537

Numéro Gestion : 1956B00053

Adresse : 37 avenue du Mal de Lattre de Tassigny
59350 Saint-André-lez-Lille

Numéro du Dépôt : 2014R002989 (2014 2992)

Date du dépôt : 11/02/2014

1 - Type d'acte : Extrait de procès-verbal

Date de l'acte : 23/01/2014

1 - Décision : Changement(s) de membre(s) du conseil de surveillance

Délivré à Lille Métropole le 12 février 2014

Le Greffier,





*Société en Commandite par Actions au capital de 220 047.504 €
Siège social : 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59350 SAINT-ANDRE
456 500 537 RCS Lille Métropole*

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 23 JANVIER 2014**

L'an deux mille quatorze,

Le vingt trois janvier à neuf heures trente,

Le Conseil de surveillance de la Société DALKIA FRANCE s'est réuni, dans les locaux de la société Veolia Environnement, 36-38 avenue Kléber – 75116 PARIS, sur convocation du Gérant.

Sont présents ou représentés et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Antoine FREROT, Président du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Armand BURFIN, membre du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Sylvain BOUCHER, membre du Conseil de Surveillance,
- Monsieur François BERTREAU, membre du Conseil de Surveillance, ayant donné pouvoir à Antoine FREROT,
- ~~Monsieur Paul-Louis GIRARDOT, membre du Conseil de Surveillance, ayant donné pouvoir à Sylvain BOUCHER,~~

[...]

La séance est présidée par M. Antoine FREROT.

Le Conseil de Surveillance, réunissant la présence effective de la moitié de ses membres, est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

[...]

**COOPTATION D'UN NOUVEAU MEMBRE SUITE A LA DEMISSION D'UN MEMBRE DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Le Président rappelle que lors de son dernier conseil du 17 décembre 2013, il a fait part aux membres du Conseil de la démission de Pierre-François RIOLACCI de son mandat de membre du Conseil de Surveillance de Dalkia France.

Le Président rappelle, qu'en application des dispositions de l'article 20-II des statuts, le Conseil a la faculté de procéder à des nominations de membres du Conseil de Surveillance à titre provisoire.

En conséquence, le Président propose aux membres du Conseil restants de nommer à titre provisoire en qualité de nouveau membre du conseil de surveillance :

Monsieur Philippe CAPRON, né le 25 mai 1958 à Paris, demeurant : 8 rue Berlioz – 75016 Paris, en remplacement de M. Pierre-François RIOLACCI démissionnaire et pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la nomination de Monsieur Philippe CAPRON, en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance, en remplacement de M. Pierre-François RIOLACCI démissionnaire et ce pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

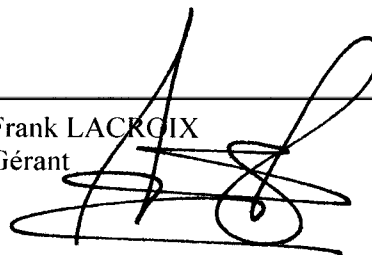
Monsieur Philippe CAPRON déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées, remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne et indique qu'il ne fait l'objet d'aucune incompatibilité ou interdiction de nature à faire obstacle à sa nomination.

Conformément à la loi et aux dispositions statutaires, cette nomination éventuelle faite à titre provisoire sera soumise à ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

[...]

Pour extrait certifié conforme

Frank LACROIX
Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frank Lacroix', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat illegible.